

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des relations commerciales de DUBAT SA et ses clients. Les conditions divergentes de clients n'ont valeur contraignante que si elles ont été formulées par écrit et font l'objet de la confirmation express et de la signature de deux représentants dûment habilités de DUBAT SA.

Avec la passation de commande, le client accepte les présentes conditions générales de vente et leur application sans réserve.

OFFRES ET CONFIRMATIONS DE COMMANDES

Tous nos prix sont calculés au prix du jour sans garantie de durée et sous réserve de modifications des fabricants. Les prix indiqués dans les confirmations de commande sont contraignants dans la mesure où la fourniture de la marchandise intervient au plus tard dans les six mois suivant la commande, passé ce délai ou changement de prix du fournisseur, DUBAT SA se réserve le droit d'actualiser les conditions au prix du jour.

ANNULATIONS

Les articles en consignment et les exécutions spéciales commandés par le client et qui sont déjà en production ne peuvent plus être annulés. Ces articles doivent être réceptionnés et payés par le client.

ÉCHANGES ET RETOURS

L'échange et la reprise de marchandises ne sont possibles qu'avec l'accord de DUBAT SA. Les exécutions spéciales et les marchandises que DUBAT SA n'a pas en stock ou qui ont été livrées depuis l'usine, ainsi que les marchandises qui ont été livrées il y a plus d'un mois, ne seront pas reprises. Les marchandises utilisées ou endommagées et les emballages ouverts ne seront pas non plus échangés ni repris. Les retours de marchandises en stock ne seront acceptés que s'ils sont en parfait état; ils seront crédités avec une déduction d'au moins 20% sur les prix facturés. De manière générale, les éventuels frais de transport et d'emballage sont à la charge du client.

DÉLAIS DE LIVRAISON

DUBAT SA met tout en œuvre pour respecter les délais de livraison. Ceux-ci restent néanmoins non contractuels. Aucun droit de se départir du contrat ni aucune réclamation en dommages-intérêts ne saurait être concédé(e) pour cause de non-respect de délais de livraison. Les délais de livraison convenus courent à partir de la conclusion du contrat, toutefois au plus tôt à réception de toutes les données nécessaires de la part du client. S'il est convenu d'une livraison sur appel, le client a l'obligation de donner l'ordre de livrer la marchandise dans le délai fixé; si aucun délai spécifique n'est convenu, le délai de livraison sur appel court pendant six mois au plus après la conclusion du contrat. Passé ce délai, la société est habilitée à demander l'exécution immédiate du contrat et à facturer au client des frais de stockage au terme d'un nouveau bref délai qu'elle aura fixé. Si des fournisseurs de la société augmentent leurs prix avant que le client ne donne un ordre de livraison ou de livraison partielle, les majorations de prix s'appliqueront aux livraisons ou livraisons partielles pas encore ordonnées.

TRANSPORT ET DÉCHARGEMENT

Dès lors que cela a été expressément convenu, nos marchandises sont livrées par nos propres soins ou par une entreprise de transports mandatée par nous-mêmes à l'adresse figurant sur l'offre, la confirmation de commande ou indiquée par le client. En l'absence d'adresse de livraison, c'est le siège social du client qui fait office de lieu de livraison, le lieu de déchargement devant être facile d'accès pour nos véhicules. La marchandise est déchargée sur le sol, à côté du véhicule. Le destinataire est tenu de fournir l'aide nécessaire à l'accomplissement du déchargement de la marchandise. La société facture tout temps d'attente au tarif en vigueur. Dans la mesure où la livraison a été annoncée, mais que ni le client ni une personne mandatée par ses soins ne sont présents lors de la livraison, le déchargement a valeur de remise conforme de la marchandise. Le point de vente de la société qui a livré la marchandise ainsi que le transporteur doivent être avisés par le client dans les 24 heures (jours ouvrés) suivant la réception de la marchandise et par écrit, de tout dommage qui pourrait être dû au transport (endommagements de l'emballage visibles de l'extérieur). La société ne concède aucun droit à dommages-intérêts, à résiliation ou rétractation du contrat pour cause de retard de livraison, notamment mais pas exclusivement au motif d'une pénurie de matériaux dans les usines ou de restriction temporaire de stock ni pour cause de retard de livraison de marchandises expédiées à temps. Ceci ne s'applique pas aux cas de figure où le retard de livraison est imputable à une faute grave de la société. La responsabilité pour les dommages consécutifs et/ou indirects est dans tous les cas exclue.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de paiement spécifiées sur la facture sont applicables. Le lieu de paiement est Yverdon-les-Bains. Tous les paiements doivent être effectués au siège de DUBAT SA. Les ordres de virement WIR ne sont pas acceptés comme moyen de paiement. Au-delà du délai de paiement indiqué sur la facture, des intérêts moratoires seront facturés au client. Afin d'assurer une égalité de traitement à tous les clients, les escomptes injustifiés seront facturés ultérieurement. Tous les avantages consentis par DUBAT SA deviennent caducs si elle doit poursuivre le client, si celui-ci fait faillite ou si une créance de DUBAT SA est incluse dans une procédure concordataire. Tout rappel de paiement, relevé de compte, situation débiteur envoyé par DUBAT SA au client et n'ayant pas fait l'objet d'une contestation écrite par le client dans les 15 jours suivant la réception de l'envoi est considéré comme accepté par le client et vaut comme reconnaissance de dette (art. 82 LP). En cas d'engagement de poursuites par DUBAT SA à l'encontre d'un client, la totalité de la créance devient exigible immédiatement, intérêts moratoires et frais annexes compris. En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires aux taux du marché seront dus à compter de la date d'échéance. Ils seront fixés par DUBAT SA et s'élèveront à 5 % minimum. Dans des cas particuliers, DUBAT SA se réserve le droit d'exiger un paiement au comptant, une garantie ou un paiement avant expiration du délai de paiement habituel. DUBAT SA peut bloquer, avec effet immédiat et sans information spécifique, le compte des clients qui ont dépassé leur ligne de crédit ou qui ont un retard dans leurs paiements et peut faire enregistrer ces clients par son agence de recouvrement et de renseignements de crédit et exclure l'option de paiement achat sur facture sans devoir motiver sa décision. En cas d'achat sur facture, la clientèle doit être domiciliée ou avoir son siège en Suisse.

DROIT APPLICABLE ET FOR

Les contrats auxquels s'appliquent les présentes Conditions générales de vente sont soumis au droit suisse. Les tribunaux compétents sont ceux d'Yverdon-les-Bains. La société DUBAT SA peut également intenter une action en justice au domicile/siège du client ou devant tous les autres tribunaux compétents.